



15ème législature

Question N° : 42557	De M. Adrien Morenas (La République en Marche - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance et familles		Ministère attributaire > Enfance
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >Accompagnement des jeunes majeurs à la sortie de l'ASE	Analyse > Accompagnement des jeunes majeurs à la sortie de l'ASE.
Question publiée au JO le : 16/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Adrien Morenas alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur le risque majeur encouru par certains anciens enfants placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) de se trouver sans domicile fixe. En effet, les enfants de l'ASE, dont le parcours est souvent difficile, se voient parfois abandonnés à leur sort à l'âge de dix-huit ans, faute d'une véritable obligation de les accompagner jusqu'à une pleine autonomie. Il souhaite savoir s'il compte amorcer une concertation avec le Parlement et l'Assemblée des départements de France pour mettre fin à cette situation souvent chaotique pour nombre de jeunes Français.